

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 23 avril 2020 à 10 h 30, par voie électronique, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président Stevens Melançon et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin et Jérémie Ernould participent et assistent à la séance par voie électronique. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA5-2020-0074 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 30 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement et ainsi, retirer de l'ordre de jour la période de question des citoyens prévues au point 2.

De plus, il est convenu que la présente séance se tienne sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 avril 2020, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Proposition

CA5-2020-0075 Désignation d'un acte comme prioritaire au fin du traitement d'une demande de dérogation mineure - [GT2020-185](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu:

1. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, les membres du conseil consentent à désigner comme prioritaire la demande de dérogation mineure suivante aux fins de leur traitement :

Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 490, 113e Rue, lot 1988 460, Arrondissement de Beauport, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial;

2. D'autoriser la publication d'un avis public annonçant le remplacement de la procédure habituelle de consultation des personnes intéressées par une consultation écrite.

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 10 h 33, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement